

Lycée Etienne Bezout
31 avenue Etienne Dailly
77140 Nemours
01.64.45.50.30

RENTREE SCOLAIRE 2023-24

Pièces obligatoires à joindre au dossier d'inscription :

- 1 relevé d'identité bancaire ou postal (inscrire au dos nom, prénom et classe suivie à la rentrée)
- 1 Chèque pour la restauration scolaire, d'un montant minimum de 40 Euros (seulement pour les nouveaux élèves) à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Bezout de Nemours, (indiquer au dos du chèque le nom, prénom de l'élève et classe fréquentée en septembre 23).
- Le dossier restauration scolaire au lycée, doit être rempli et rendu avec l'attestation CAF ou les documents demandés sur ladite pochette. Attention l'attestation de restauration ou de quotient familial doit être demandée auprès de la CAF, par les allocataires.
- 1 chèque de 10 Euros à l'ordre de la Maison des Lycéens (MDL) du Lycée, facultatif, mais recommandé
- Fiche d'infirmerie jointe à compléter, fiche de renseignements médicaux confidentiels si besoin (seulement pour les nouveaux élèves).
- 1 photocopie de tout le livret de famille (obligatoire pour les nouveaux) en cas de modification ou changement de situation.
- En cas de divorce, joindre la photocopie du dernier jugement de divorce confiant la garde et l'autorité parentale
- 2 photos d'identité, (écrire au dos nom, prénom et classe suivie à la rentrée)
- Autorisation de sortie jointe à compléter (uniquement pour les élèves mineurs)
- 1 attestation d'assurance scolaire à fournir pour le 22 septembre 23 au plus tard
- Uniquement pour les nouveaux élèves : 1 état délivré par le dernier établissement scolaire fréquenté et la copie des trois bulletins scolaires de l'année 2022-23.
- Pour les élèves de 2^o générale et professionnelle : une copie de l'attestation Scolaire de Sécurité Routière Niv.2 (ASSR2)
- Uniquement pour les élèves du lycée professionnel : l'attestation de droit de la sécurité sociale que vous trouverez sur le site amelie.fr